

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD152

présenté par
M. Thiébaut, rapporteur

ARTICLE 27

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« exercées par elles »,

les mots :

« qu'elles exercent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel